

30 jours avant l'installation

Pour toute la signalétique, s'enquérir auparavant d'éventuelles dispositions particulières à la région, auprès du CRO.

Formalités	Buts	Organismes à consulter	Pièces à fournir	Délais
Si création Achat des enseignes lumineuses (croix, caisson) et panneau d'affichage	Être vu !	SNVEL ou centrale ou artisan (respect art. R.242-73 du C.D.)	Bulletin de commande de la croix certificat d'inscription à l'Ordre des vétérinaires	3 semaines
Achat et pose de la plaque professionnelle		Graveur	Texte (art R.242-73 du C.D.)	2 semaines
Impression des ordonnances et des cartes de visite		Imprimeurs	Texte (art R.242-76 du C.D.)	2 semaines
Impression des ordonnances sécurisées	Approvisionnement en médicaments classés stupéfiants	Liste des Imprimeurs : www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/index_editeurs.htm		2 mois
Contact avec les laboratoires vétérinaires	Colis d'installation et contact avec les délégués commerciaux	Laboratoires vétérinaires ou sociétés de distribution de produits vétérinaires	Adresse, numéro de téléphone, type d'exercice	variable
Commande du ou des tampons	Authentification de documents professionnels	Papeterie, Imprimeries	Doit y figurer : nom, prénom, adresse, N° national d'inscription à l'ordre Art R.242-38 du C.D	Variables : 8 à 20 jours